

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 9 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	35

Objet de la délibération
Finances : Convention mutualisation poste AVELO3
Référence
3_20251209_1.4.3

Date de la convocation
02/12/2025

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
11/12/2025

L'année deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'Amiens et en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

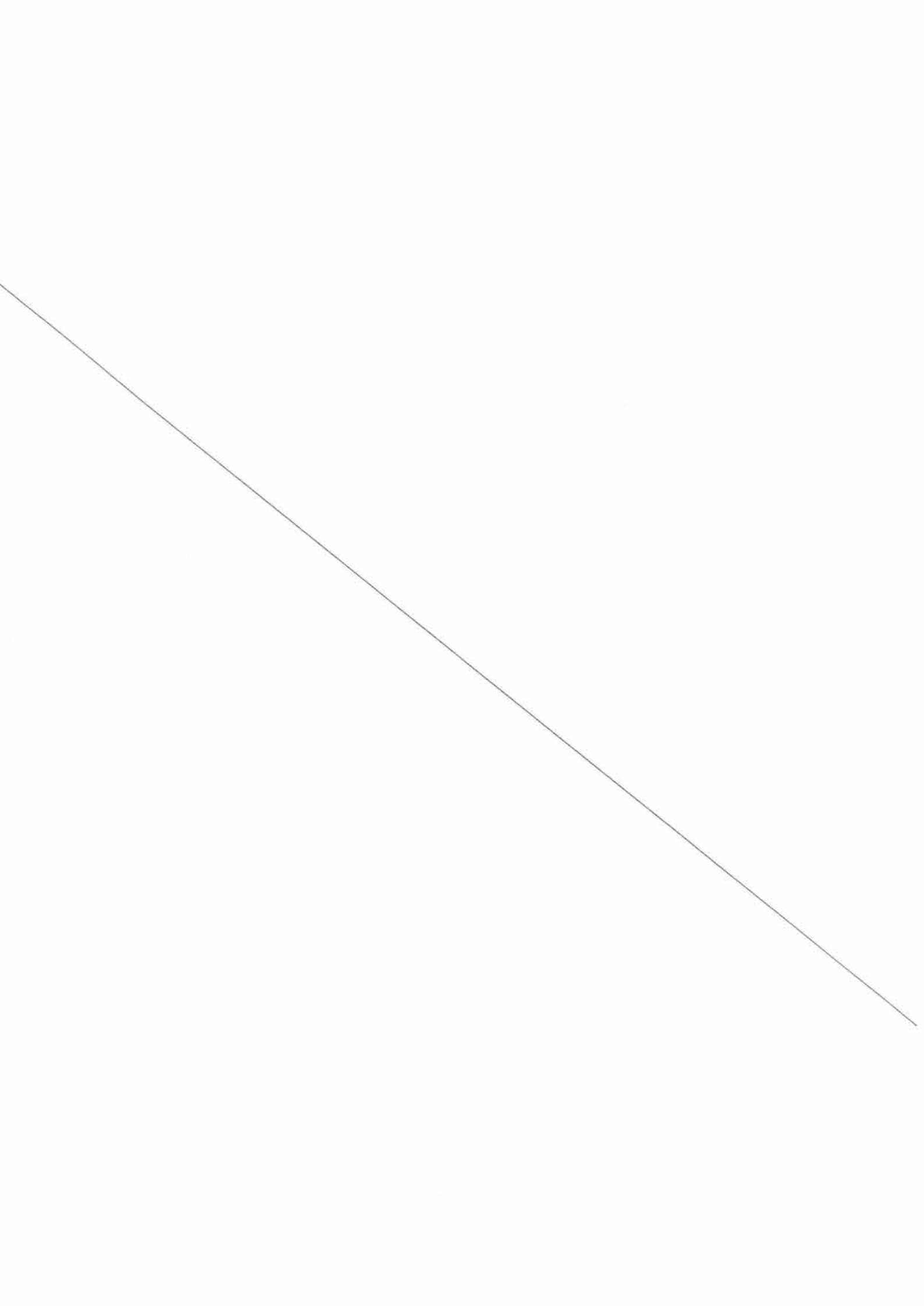
Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Marc FOUCAULT, Pascal RIFFLART, Franck DARRAGON, Alain GEST, Florence RODINGER, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Anne PINON, Pascal OURDOUILLÉ, Maryse VANDEPITTE, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Bénédicte THIEBAUT, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Michel WATELAIN, Alain DESFOSSÉS, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DE WAZIERS, Xavier LENGLET, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Bernard THUILLIER, Brigitte LEROY.

Excusés ayant donné procuration :

Pierre SAVREUX a donné pouvoir à Franck DARRAGON
Hubert DEJENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ
Alain MOLLIENS a donné pouvoir à Jean-Claude RENAUX
Georges DUFOUR a donné pouvoir à Anne PINON
Jean-Philippe DELFOSSE a donné pouvoir à Philippe FRANCOIS
Annick LEMAIRE a donné pouvoir à Patrick GAILLARD
Pascal BOHIN a donné pouvoir à Isabelle DE WAZIERS
Christelle HIVER a donné pouvoir à Jean-Michel MAGNIER
Didier DINOUARD a donné pouvoir à Brigitte LEROY

Excusés, absents : Paul-Eric DECLE, Benoît MERCUZOT, Annie VERRIER, Margaux DELÉTRÉ, Michel DESPERELLE, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Claude CLIQUET, Albert NOBLESSE, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE



Le Comité syndical du 5 avril 2025 a délibéré sur les participations financières des EPCI pour le projet AVELO 3 décliné en 2 axes :

- Axe 3 dit « Projet » relatif au soutien de l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire
- Axe 4 dit « Poste » relatif au recrutement d'un agent pour l'animation de la dynamique cyclable, mobilité active sur le territoire du PMGA.

Concernant l'axe 4, la prise de poste le 17 novembre 2025 de l'animateur recruté pour la mission nécessite de passer une convention avec les EPCI concernés par cette mutualisation de poste.

Vu la délibération en date du 5 avril 2025 validant les participations financières annuelles par les EPCI pour les années 2025, 2026 et 2027 se rapportant au financement des axes 3 et 4 du projet AVÉLO ;

Vu la prise de poste de l'agent,

Il est demandé au Comité syndical de passer une convention avec les 7 EPCI concernés par cette mutualisation de poste.

La convention d'une durée de 30 mois (2025-2027) a pour objet de définir les missions qui seront confiées au poste chargée de mission promotion des mobilités actives (AVELO3), dans le cadre de la mutualisation de moyens du Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour le compte des EPCI suivants : Avre Luce Noye ; Grand Roye ; Nièvre et Somme ; Pays du Coquelicot ; Somme Sud-Ouest ; Territoire Nord Picardie ; Val de Somme.

Les articles 2 et 3 détaillent le domaine de compétence et modalités de fonctionnement ainsi que le coût des frais de mutualisation.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Autorise le Pôle métropolitain à passer une convention d'une durée de 30 mois (2025-2027) ayant pour objet de définir les missions qui seront confiées au poste chargée de mission promotion des mobilités actives (AVELO3), dans le cadre de la mutualisation de moyens du Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour le compte des EPCI suivants : Avre Luce Noye ; Grand Roye ; Nièvre et Somme ; Pays du Coquelicot ; Somme Sud-Ouest ; Territoire Nord Picardie ; Val de Somme.
- Autorise le Président à signer la convention.
- Inscrits les recettes au BP 2026 et suivants.

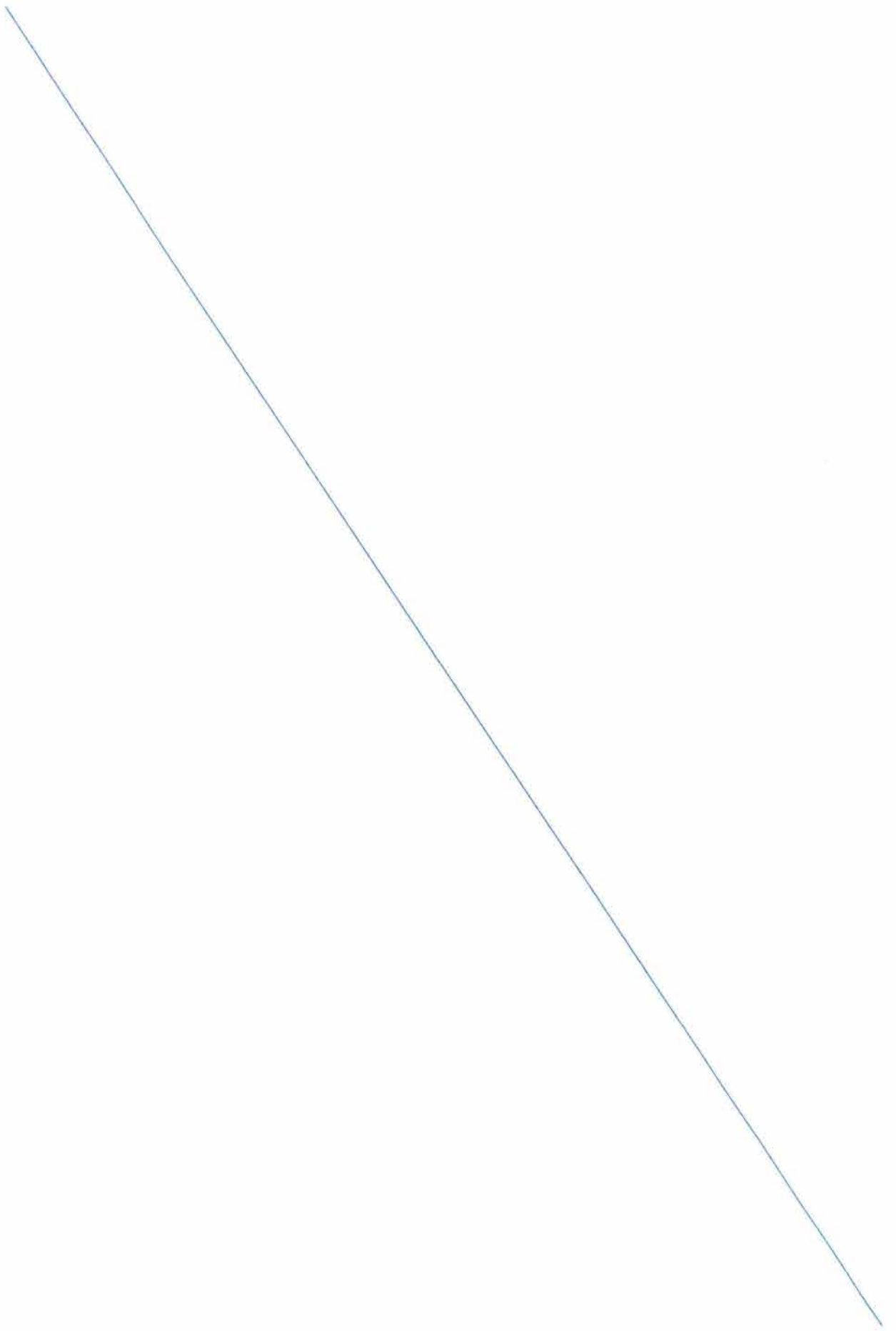
Fait et délibéré le 9 décembre 2025
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,
P. RIFFLART





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	3_20251209_143
Objet :	Finances : Convention mutualisation poste AVELO3
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20251209-3_20251209_143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20251209-3_20251209_143-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib3_Convention Av__lo3.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20251209-3_20251209_143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	175.4 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : Annexe _Projet convention_POSTE AVELO3 EPCI.pdf Nom métier : 21_RP-080-200082063-20251209-3_20251209_143-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	213.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 décembre 2025 à 17h03min26s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 décembre 2025 à 17h03min29s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	9 décembre 2025 à 17h03min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2025 à 17h03min33s	Transmis au MI

